



Programme du Partenariat Accéléré pour l'Appui des pairs (PAP-APP)

Accord de coopération

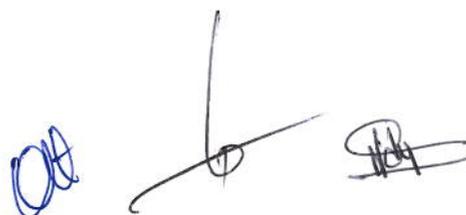
2018-2020

entre

La Cour des Comptes de la République de Guinée,
le Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de
Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone
Subsaharienne, d'autre part,
et l'Initiative de Développement de l'INTOSAI

Sommaire

Acronymes	3
1 Contexte	4
2 Résultats et extrants attendus	5
3 Responsabilités et gestion de projet	6
3.1 Cour des Comptes de Guinée.....	6
3.2 Équipe de Pairs	6
3.3 Équipe du Programme PAP-APP.....	7
3.4 CREFIAF, AFROSAI-E et IDI.....	7
4 Direction et rapports	8
5 Budget et finances	9
6 Gestion des risques	10
7 Principes de coopération	12
8 Accord	13
Annexe 1: Plan d'activités du projet	14
Annexe 2: Principales ressources actuelles affectées au projet et aperçu du soutien externe de la Cour des Comptes de Guinée	15
Annexe 3: Equipe des Pairs	19



Acronymes

ADA	Agence Autrichienne de Développement
AFROSAI-E	Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques d'expression Anglaise
CMP ISC	Cadre de mesure de la performance des ISC
CREFIAF	Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Subsaharienne
GCP	Appel Mondial à Propositions des projets
IDI	Initiative de Développement de l'INTOSAI
INTOSAI	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques
ISSAI	Normes Internationales pour les Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques
MoU	Memorandum of Understanding (Protocole d'Entente)
PAP - APP	Partenariat Accéléré pour l'Appui des pairs / Accelerated Peer-Support Partnership
ISC	Institution Supérieure de Contrôle des Finances publiques
PSG	Project Support Group (Groupe de soutien de projet)
ODD	Objectifs de Développement Durable
SM	Strategic Management (Gestion stratégique)
TdR	Termes de Référence



1. Contexte

Entrée en activité en 2016, la Cour des Comptes de la République de Guinée ambitionne d'améliorer ses capacités et sa performance afin de remplir efficacement son mandat en matière de contrôle externe des finances publiques.

Dans cette optique, la Cour des Comptes a, en 2017, exprimé le vœu de faire partie du 2ème niveau de soutien de l'Appel Mondial à Propositions de Projets (GCP), en vue de bénéficier d'un appui soutenu. Cette démarche a été approuvée par la Coopération INTOSAI Donateurs, chargé de la gestion du GCP.

Le GCP est un mécanisme qui cherche à faire correspondre les propositions de renforcement des capacités des ISC avec les offres des donateurs et des fournisseurs de soutien. Il vise à donner aux ISC des pays en développement les moyens de faire progresser leurs capacités et leurs performances en veillant à ce que les propositions de renforcement des capacités soient dirigées par les ISC elles-mêmes et alignées sur leurs plans stratégiques. Le 2ème niveau du GCP implique un soutien intensif à un petit groupe d'ISC ayant un besoin urgent de soutien et de développement.

En écho à cet objectif, l'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI), l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'expression anglaise (AFROSAI-E) et le Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Subsaharienne (CREFI AF), ont mis en place le Programme d'Appui Accéléré par les Pairs (PAP-APP) pour soutenir les ISC dans le cadre du GCP Tier 2. Le financement du Programme est assuré par l'Agence Autrichienne de Développement (ADA), le Ministère des Affaires Étrangères de l'Islande, les fonds communs de l'IDI et le soutien en nature du CREFI AF, de l'AFROSAI-E et de plusieurs Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISC).

Dans ce contexte et pour la zone francophone subsaharienne, la Cour des Comptes de Guinée, le CREFI AF et l'IDI ont décidé d'établir une coopération dans le cadre du programme Partenariat Accéléré pour l'Appui des Pairs (PAP-APP).

Le présent accord de coopération décrit les résultats attendus et les modalités de travail entre les parties pour le projet lié à la Cour des Comptes de Guinée.

L'annexe 2c récapitule les partenariats antérieurs ayant bénéficié à la Cour des Comptes de Guinée dans le cadre d'appuis de l'Union Européenne, à travers l'Agence Expertise France.

Le soutien par le biais du programme PAP-APP, ainsi que tout nouveau soutien à la Cour des Comptes de Guinée, devrait s'appuyer sur le soutien antérieur et être bien coordonné avec l'aide existante. Un mécanisme clé pour y parvenir est la tenue de réunions régulières du Groupe de Soutien à la Cour des Comptes, dirigé par elle-même.

2. Résultats et extrants attendus

Le cadre de résultat de la coopération est présenté dans le tableau ci-dessous.

Résultats au niveau de la Cour des Comptes de Guinée	Indicateurs	Principaux extrants attendus
1. Gestion stratégique renforcée	<p>Indicateur du cycle de planification stratégique du domaine 3 du Cadre de Mesure des performances des ISC (CMP-ISC – domaine 3)</p> <p>Cible : Score 2 (de l'ISC) d'ici la fin de 2019 - Cadre de Mesure des performances des ISC</p> <p>Mesure : Méthodologie du CMP ISC</p>	<p>a. Évaluation des besoins en vue de l'élaboration d'un plan stratégique</p> <p>b. Plan stratégique basé sur une évaluation des besoins et contenant des éléments de base pour une performance efficace de la Cour des Comptes de Guinée.</p> <p>c. Plan opérationnel avec une orientation claire sur les performances et les résultats, et en particulier une indication du nombre d'audits à effectuer annuellement en relation avec le mandat et les capacités de la Cour des Comptes de Guinée</p>
2. Soutien externe suffisant, efficace et coordonné pour le développement des capacités	<p>Si la Cour des Comptes de Guinée a établi des accords de soutien au renforcement de ses capacités permettant la mise en œuvre du plan stratégique.</p> <p>Cible : fin 2019</p> <p>Mesure : Évaluation qualitative de l'existence des arrangements pour un soutien externe suffisant couvrant chaque objectif stratégique, qui devrait faire la distinction entre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le soutien demandé et, 2. le soutien confirmé 	<p>a. Un plan complet et global de soutien externe indiquant le soutien financier et technique externe nécessaire à la mise en œuvre du plan stratégique, y compris les projets prioritaires et les propositions de projets.</p> <p>b. La Cour des Comptes dispose d'un personnel dédié et assume la responsabilité de la coordination du soutien externe</p> <p>c. Requêtes pour le soutien externe</p>
3. Montrer l'exemple dans les domaines du genre, de l'inclusion et de la diversité	<p>Si les plans mis à jour ou nouveaux de la Cour des Comptes de Guinée contiennent des stratégies efficaces liées au genre, à l'inclusion et à la diversité.</p> <p>Cible : fin 2019</p> <p>Mesure : Evaluation qualitative</p>	<p>Stratégies pour le genre, l'inclusion et/ou la diversité dans les plans stratégiques et opérationnels</p>

3. Responsabilités et gestion de projet

1.1 Cour des Comptes de Guinée

La Cour des Comptes de Guinée s'engage dans le projet en tant qu'institution, c'est-à-dire en assurant l'implication de tous ses gestionnaires et son personnel. Cet engagement implique celle de l'ensemble de la direction de la Cour des Comptes dans le projet, qui est considéré comme un facteur clé de succès.

La gestion quotidienne du projet est assurée par une équipe de gestion stratégique de la Cour des Comptes dédiée à cet effet. Cette équipe aura pour responsabilité de coordonner les activités de soutien fournies par le biais de la coopération. Le chef de l'équipe de gestion stratégique de la Cour des Comptes est la personne-contact principale de l'équipe de pairs. Le chef de l'équipe de gestion stratégique de la Cour des Comptes et le chef de l'équipe de pairs devront maintenir un dialogue étroit et régulier.

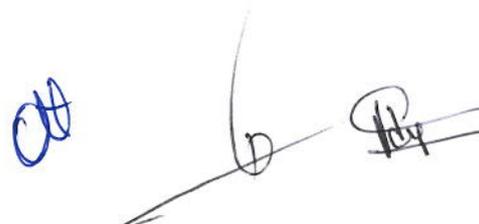
A travers son équipe de gestion stratégique, la Cour des Comptes de Guinée s'engage à :

- diriger le comité de direction ;
- convoquer la réunion annuelle du projet, dans les délais prévus et en veillant à y associer tous les partenaires au développement et éventuellement les mentors ou personnes ressources ;
- être aux commandes de la mise en œuvre des activités ;
- intégrer les activités liées au projet avec le reste des plans et activités de la Cour ;
- assurer la surveillance et le suivi actif de l'exécution des activités, des jalons et des résultats attendus du projet ;
- désigner une équipe du projet au sein de la Cour, qui sera responsable de la coordination des activités du projet ;
- assurer la disponibilité du personnel adéquat et leur continuité dans les domaines couverts par le projet ;
- préparer annuellement un résumé des progrès des activités et de la performance par comparaison aux résultats et indicateurs prévus. Cette information ainsi fournie fera partie intégrante du rapport annuel de performance de la Cour des Comptes, dans la mesure du possible ;
- contribuer à l'élaboration des documents liés aux activités spécifiques du projet, à l'instar des termes de référence et des rapports pour des ateliers.

1.2 Équipe de Pairs

Une équipe de pairs est mise en place pour assurer la gestion du soutien à la Cour des Comptes de Guinée. Elle comprend des représentants du CREFIAF et de l'IDI. Les donateurs de l'INTOSAI intéressés à soutenir la Cour des Comptes de Guinée pourront également faire partie de l'équipe des pairs. En tant que partenaires, le CREFIAF et l'IDI agiront principalement par l'intermédiaire de leurs représentants dans l'équipe des pairs.

L'équipe des pairs est chargée de :



- de coordonner et exécuter les activités de soutien dans le cadre d'un dialogue étroit avec la Cour des Comptes de Guinée et les partenaires au développement au niveau de la République de Guinée ;
- d'élaborer les termes de référence préliminaires pour les principales activités du projet ;
- de s'assurer qu'un rapport de toutes les activités principales du projet est rédigé en étroite collaboration avec les participants de la cour des Comptes ;
- de s'assurer que toutes les parties intéressées sont bien informées des calendriers, des plans et des activités ;
- d'encadrer et retenir les pairs qualifiés pour les activités du projet ;
- d'assurer la coordination des activités avec l'équipe de gestion du Programme ;

1.3 Équipe du Programme PAP-APP

La présente coopération constitue un projet au sein du Programme PAP-APP. En tant que tel, l'équipe du Programme exerce ses attributions sur le projet. A ce titre, il lui revient :

- d'assurer la couverture des coûts et la gestion financière des activités du projet ;
- d'initier et assurer la coordination des événements impliquant plusieurs ISC au titre du Programme PAP-APP. Le cas échéant, le CREFIAF sera responsable à titre principal de la coordination lorsque de tels événements du Programme se tiennent en marge d'événements organisés par celui-ci ;
- d'assurer la coordination continue des activités, visant à informer les parties impliquées et à ajuster les plans ;
- de veiller à ce que les équipes du Programme et du projet disposent des compétences nécessaires y compris dans les domaines du genre, de la diversité et de l'inclusion ;
- de fournir des modèles de documents du projet, à l'instar des accords, des rapports, etc. ;
- de mobiliser et retenir des pairs ou personnes ressources qualifiés pour les activités du projet ;
- de gérer les problèmes émergents et inattendus de la coopération tenant aux situations difficiles et imprévisibles au niveau de la Cour des Comptes de Guinée ;
- de résumer et consolider les plans et les rapports au niveau du Programme afin de garantir la coordination des projets et le partage des leçons apprises entre lesdits projets.

1.4 CREFIAF, AFROSAI-E et IDI

Selon la zone d'intervention, l'AFROSAI-E, le CREFIAF et l'IDI agissent par l'intermédiaire de leurs représentants dans les équipes des pairs et l'équipe du programme PAP-APP.

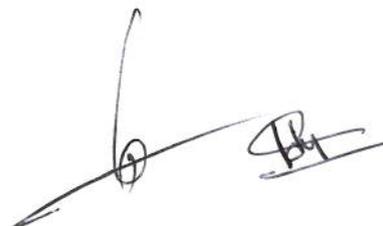
Lorsque des activités du programme se déroulent en marge d'événements organisés par le CREFIAF, celui-ci en assure la coordination.

La responsabilité principale des partenaires consiste à participer activement au Comité de pilotage et à la réunion annuelle.

4. Direction et rapports

Il est mis en place un Comité de pilotage au sein duquel chacun des trois partenaires (Cour des Comptes de Guinée, CREFIAF et IDI) est représenté. Le Comité est dirigé par le Premier Président de la Cour des Comptes de Guinée. Il est responsable de l'approbation du rapport annuel et des plans annuels du projet. Le Comité de pilotage se réunit annuellement. Il se réunira, pour sa première session, au premier trimestre 2019. Il pourra également se réunir selon le besoin pour discuter de l'appui au projet et être consulté sur toutes questions émergentes.

Le rapport annuel de la coopération devra, autant que possible, être intégré dans le rapport annuel sur les performances de la Cour des Comptes de Guinée. Ce rapport devra contenir des informations montrant l'état des résultats attendus par comparaison aux résultats définis dans le Cadre de Résultats du projet. À la fin de la période de coopération, une évaluation externe du projet sera effectuée et toutes les parties s'assureront de la disponibilité des informations, des responsables et des documents liés au projet.

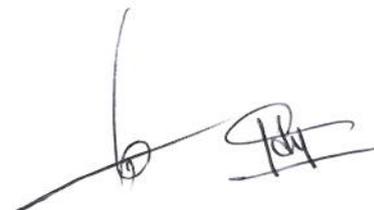


5. Budget et finances

L'IDI sera responsable de la gestion financière du projet y compris des rapports aux donateurs financiers. Les autres partenaires s'engagent à fournir à l'IDI les informations clés requises pour ces rapports.

Pour les indemnités journalières, la politique de subsides du CREFIAF s'appliquera. Dans le cadre de cette politique, l'IDI prendra en charge le transport aérien et l'hébergement ainsi que les déjeuners des participants lors des activités à l'étranger. L'IDI assurera également le remboursement des frais d'assurance couvrant les participants pendant de telles activités sur présentation des pièces justificatives.

La Cour des Comptes veillera à assurer la couverture des autres frais (diners, repas du week-end, transport interne, perdiem, etc). Ses participants aux rencontres internationales devront disposer d'assurance voyage, dont les frais seront remboursés par l'IDI.



6. Gestion des risques

La Cour des Comptes de Guinée évolue dans un environnement qui restreint ses activités, tandis que les plans du projet sont ambitieux. Par conséquent, la gestion des risques doit être systématique pour le projet. Le tableau ci-dessous énumère les risques potentiels et les actions pour y faire face. L'état de ces risques devra être régulièrement évalué et suivi conjointement par l'équipe de gestion stratégique de la Cour des comptes de Guinée et l'équipe de pairs.

Risque	Description	Mesures de contrôle par la Cour des Comptes de Guinée	Mesures de contrôle par l'équipe de pairs	Niveau de risque prenant les mesures de contrôle en compte (faible, moyen ou élevé)
Indisponibilité du personnel de la Cour des Comptes	.Le personnel de la Cour des Comptes pourrait être en charge d'autres activités, telles que des audits au détriment des activités et tâches du projet	. Assurer une bonne répartition du temps de travail et des tâches entre les membres de l'équipe focale et le reste du personnel impliqué dans la mise en oeuvre du PAP-APP	. Bonne planification et suivi des activités afin d'identifier le niveau des besoins en personnel Plaidoyer auprès de la direction de l'ISC	. Moyen
Compréhension insuffisante ou erronée du contexte local par les conseillers fournis par les Pairs	.Les Conseillers pourraient ne pas avoir suffisamment d'information ou ne pas avoir conscience des réalités du contexte local, aboutissant à des malentendus.	. Fourniture d'informations et de documents à l'équipe des Pairs et discussions régulières sur les points controversés	. Communication régulière entre l'équipe des Pairs et l'équipe focale afin d'obtenir des clarifications ou des précisions	. Faible
Troubles politiques et sociaux	.Les remous sociaux et la tenue des élections dans le pays pourraient retarder la mise en oeuvre de certaines activités	Planification des activités en tenant compte des échéances connues d'avance Fourniture de l'information à l'équipe des pairs en temps utile	Monitoring de l'actualité dans le pays Planification des activités avec la possibilité d'alternatives en termes de temps et de lieu.	Faible
Indisponibilité / insuffisance des ressources financières dans l'ISC	.La Cour des Comptes pourrait ne pas disposer des ressources financières permettant de remplir ses	.Bonne planification et insertion des besoins dans le budget de la période	. Plaidoyer auprès de la direction de l'ISC Mobilisation de ressources additionnelles, si possible	. Moyen

OT

Risque	Description	Mesures de contrôle par la Cour des Comptes de Guinée	Mesures de contrôle par l'équipe de pairs	Niveau de risque prenant les mesures de contrôle en compte (faible, moyen ou élevé)
	obligations pour le projet	Communication de l'information en temps utile en cas de force majeure		
Défis de communication entre l'ISC et les Pairs	.L'infrastructure de communication disponible au sein de la Cour des Comptes pourrait ne pas suffire à assurer les communications régulières en ligne entre l'équipe de la Cour et celle des Pairs	. Identification des besoins et des solutions pratiques à des coûts modérés permettant les échanges réguliers entre l'équipe focale et l'équipe des Pairs	. Fourniture d'un soutien technique et logistique pour permettre les échanges réguliers entre l'équipe des Pairs et l'équipe focale de l'ISC	. Élevé

7. Principes de coopération

Les principes fondamentaux qui régiront la coopération sont les suivants :

- i. Les partenaires reconnaissent et respectent les structures de gouvernance et les processus internes les uns des autres.
- ii. Les partenaires seront transparents en ce qui concerne les activités prévues susceptibles d'avoir un impact sur le travail des autres parties et chercheront des moyens de se compléter mutuellement dans l'exercice de leurs fonctions.
- iii. Les partenaires coopéreront avec honnêteté, intégrité et professionnalisme et respecteront le travail, les conclusions et les opinions des autres parties.
- iv. Les partenaires devront communiquer en temps opportun et manifester leur constante volonté de coopérer les uns avec les autres.
- v. Les partenaires maintiendront une communication interne et externe ouverte et efficace sur toutes les questions relatives à la coopération. Les partenaires s'efforceront de partager des informations sur les activités et les partenariats pertinents générés en complément ou en conséquence de la coopération.
- vi. Les partenaires donneront séparément ou conjointement une visibilité appropriée à la coopération et à ses activités, et travailleront à une meilleure connaissance des priorités et des activités des autres partenaires.
- vii. Les partenaires doivent maintenir une totale discrétion concernant les informations confidentielles de chacune des parties qui pourraient être partagées au cours du projet, sauf autorisation écrite préalable de la partie intéressée.



8. Accord

En tant que partenaires, nous nous engageons à travailler ensemble pour atteindre les résultats. Nous acceptons d'allouer les ressources et le personnel nécessaires pour la bonne exécution du projet.

Nous convenons que tout changement dans les objectifs du projet fera l'objet d'une discussion et d'un accord mutuels. Nous nous engageons à respecter les principes et exigences de coopération énoncés dans l'accord de financement du programme.

Le présent accord, qui prend effet à la date de sa signature, peut être dénoncé par l'une des parties à condition qu'un préavis d'un (01) mois ait été notifié aux autres parties. La dénonciation du présent accord par l'une des parties ne modifie en rien les obligations antérieurement contractées.

Les annexes au présent document fait partie intégrante de l'accord de coopération.

Date: 16 octobre 2018

<p>Pour La CDC de la République de Guinée</p> 	<p>Pour le Le CREFIAF</p> 	<p>Pour L'IDI</p> 
--	---	--

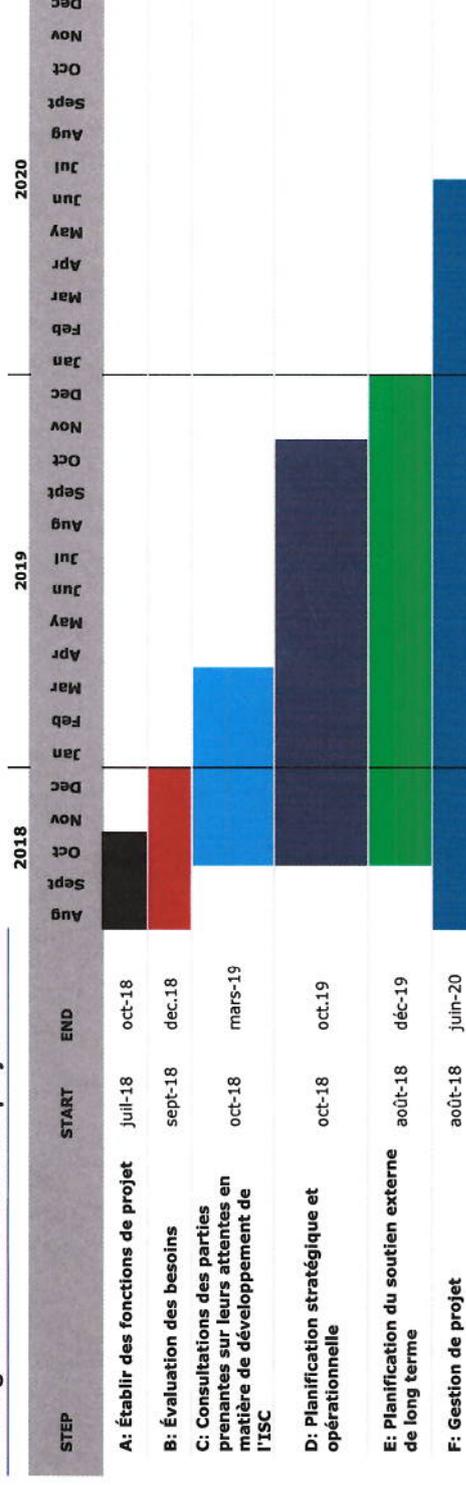
Annexe 1: Plan d'activités du projet

Le plan d'activités, qui est joint au présent accord, décrit de manière détaillée les activités pour lesquelles les partenaires à l'accord de coopération s'engagent. Lesdites activités sont résumées dans les tableaux ci-dessous, qui portent respectivement sur les principaux jalons et le chronogramme d'exécution du projet.

Jalons du projet

Étape	La Description	Jalons
A	Établir les fonctions du projet	Septembre 2018
B	Évaluation de besoins	Décembre 2018
C	Consultations des parties prenantes sur les attentes en matière de développement de l'ISC	Mars 2019
D	Planification stratégique et opérationnelle	Octobre 2019
E	Planification de soutien externe de long terme	Décembre 2019
F	Gestion de projet	Juin 2020

Chronogramme d'exécution du projet



Annexe 2: Principales ressources actuelles affectées au projet et aperçu du soutien externe de la Cour des Comptes de Guinée

a. Équipe de gestion stratégique de la Cour des Comptes de Guinée

Rôle	Noms et prénoms	Structures internes
Chef d'équipe et personne-contact principale	M. Mohamed DIARE	Premier Président de la Cour des comptes
Membre	M. Mamadou Ciré DOUMBOUTA	Président de la chambre des comptes de l'Etat
Membre	M. Mamadi MARA	Conseiller maître
Membre	M. Mouctar BAH	Conseiller référendaire, Chambre des comptes des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat
Membre	Mm. Nantéin MAGASSOUBA	Auditrice, Chambre des Entreprises publiques, des Institutions bancaires, de crédit et d'assurances et des autres organismes soumis au contrôle de la Cour des comptes

b. Documents de gestion stratégique

Type de document	Titre du document de la Cour des Comptes, s'il existe	Commentaires
Plan stratégique	Absence d'un plan stratégique en vigueur	La Cour des Comptes a entamé l'élaboration d'un projet de plan stratégique
Plan opérationnel	Absence de plan opérationnel	/
Autres plans importants de l'ISC	RAS	/

Type de document	Titre du document de la Cour des Comptes, s'il existe	Commentaires
Rapports d'avancement internes	RAS	/
Rapport de performance externe	Rapport annuel de la Cour des Comptes	/
Description du système pour la gestion stratégique et/ou opérationnelle de l'ISC, y compris le suivi et le SIG (système d'information de gestion)	RAS	Il n'existe pas de système de gestion stratégique formel. La Cour étant nouvelle, ses principaux systèmes sont mis en place progressivement
Évaluation des besoins (CMP- Cadre de mesure des performances, revue de l'assurance qualité ou autre)	RAS	La mouture préliminaire du projet de plan stratégique n'a pas été élaboré sur la base d'une évaluation des besoins au sens du CMP-ISC.

c. Soutien au renforcement des capacités des trois dernières années, y compris le soutien externe existant

Titre du projet	Période	Information additionnelle	Résultats de l'appui
Projet de renforcement des Capacités des Corps de Contrôle, phase II (RECOR II)	2013-2016	Financement : Union Européenne Agence d'exécution: Expertise France	<p>La mise en place de la Cour des comptes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la rédaction du décret portant accès à la formation des magistrats de la Cour des comptes • Appui à la rédaction du décret portant répartition des effectifs de la Cour • Appui à la rédaction du décret portant déroulement de carrière des magistrats de la Cour des comptes. • Appui à la rédaction du décret portant évaluation des membres de la Cour • Appui à l'identification des comptes concernés au choix de la procédure pour l'apurement des arriérés juridictionnels. <p>La mise en place de la Cour des comptes au plan organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la rédaction de l'ordonnance du Premier Président de la Cour fixant la composition des chambres et leurs missions • Appui à la rédaction du règlement intérieur de la Cour

Titre du projet	Période	Information additionnelle	Résultats de l'appui
			<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la rédaction de l'ensemble des textes qui organisent les travaux de la Cour • Appui à la définition des tâches de greffe et des logiciels correspondants à installer • Formation professionnelle du greffier en chef et des greffiers de chambre • Equipements informatiques (greffe et gestion des archives) • Atelier de programmation des contrôles 2015-2016 et 2017-2018 • Atelier de validation des contrôles 2015-2016 et 2017-2018 • Suivi de la programmation • Atelier d'élaboration du code de déontologie • Atelier de validation du code de déontologie • Edition et diffusion de code de déontologie • Appui à l'organisation et la définition des tâches du rapport public et de la programmation • Mission d'expertise d'appui à l'élaboration du rapport public d'activités de 2016 • Atelier d'élaboration du manuel des procédures • Atelier de validation du manuel des procédures • Edition et diffusion du manuel des procédures • Appui à la l'élaboration d'un guide de méthodologie du contrôle de la gestion • Appui à l'élaboration des guides thématiques de contrôle • Appui à l'élaboration d'un guide de contrôle juridictionnel • Edition et diffusion d'un recueil de l'ensemble des guides élaborés <p>La mise en place de la Cour des comptes au plan des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'organisation du concours exceptionnel des Conseillers Référendaires • Appui à l'organisation du concours d'accès à la formation des magistrats • Appui à la définition du stage probatoire des auditeurs • Formation technique • Travaux relatifs au contrôle juridictionnel • Travaux relatifs au contrôle de la gestion • Travaux relatifs à la loi de règlement • Rôle spécifique du Ministère Public • Rôle spécifique du greffe central et des greffes de chambres

Titre du projet	Période	Information additionnelle	Résultats de l'appui
			<ul style="list-style-type: none"> • Expression orale et écrite en français • Formation pratique. Missions de coaching • Stage auprès d'ISC • Stage France Stage Sous-région • Equipement d'un centre de documentation opérationnel • Moyens (équipements) informatiques.

Annexe 3: Equipe des Pairs

Rôle	Noms et prénoms	Fonctions	Organisation
Chef d'équipe	M. François R. BEKEMEN MOUKOKO	Manager en Renforcement des Capacités	CREFIAF
Membre	Mme. Isabelle ROLAGO	Conseiller Maître	Cour des Comptes du Gabon
Membre	M. Cheikh DIASSE	Conseiller Maître	Cour des Comptes du Sénégal